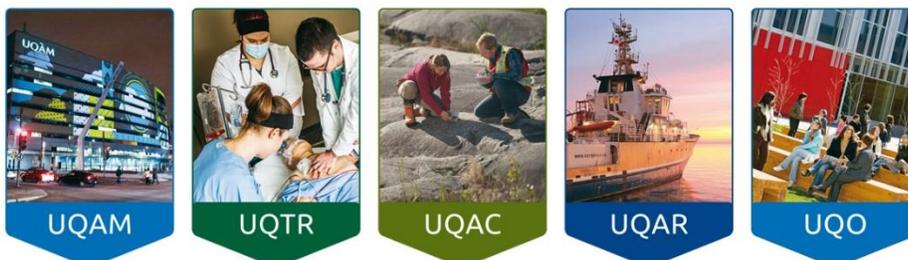


NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

JUIN 2016 / ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS DES 20 JUIN, 22 JUIN ET 29 JUIN 2016

Rapport annuel de l'Université du Québec et des établissements du réseau • 2014-2015



Pour le Québec d'abord



RÉUNION SPÉCIALE DU 20 JUIN 2016 (2016-6-AG-S)

Direction générale de l'ENAP

Le mandat de M. Nelson Michaud à titre de directeur général de l'ENAP a pris fin le 19 juin 2016. Compte tenu de l'échéance du mandat de M. Michaud et sur la recommandation du conseil d'administration de l'ENAP, l'Assemblée des gouverneurs a désigné M. André Bourret, directeur de l'enseignement et de la recherche de l'ENAP, à titre de directeur général par intérim de cet établissement à compter du 20 juin 2016 jusqu'à l'entrée en fonction du titulaire du poste nommé par le gouvernement.

RÉUNION DU 22 JUIN 2016 (2016-7-AG)

NOMINATION

Direction générale de l'INRS

M. Daniel Coderre, directeur général de l'INRS, exercera son droit à la retraite le 31 août prochain. Conséquemment, un processus de consultation en vue de la désignation d'une personne pour assumer la direction générale de l'INRS a été enclenché.

Dans le cadre de ce processus, l'Assemblée des gouverneurs a nommé parmi ses membres au comité de sélection Mme Elisabeth Bussé, directrice globale, gestion des talents, chez WSP Global inc., et M. Pierre R. Dumouchel, directeur général de l'ÉTS.

En plus des personnes précitées, le comité de sélection est composé de Mme Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec, Mme Mary-Ann Bell, présidente du conseil d'administration de l'INRS, et Mme Christiane Piché, administratrice et présidente du comité des ressources humaines de l'INRS. M^e André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, agira comme secrétaire dudit comité.

Également, sur la recommandation du conseil d'administration de l'INRS, l'Assemblée des gouverneurs a pris acte des critères de sélection et a établi l'étendue et la durée de la consultation pour la désignation du futur directeur général ou directrice générale de cet établissement.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Plan stratégique de l'ÉTS

Le directeur général de l'ÉTS, M. Pierre R. Dumouchel, a présenté à l'Assemblée des gouverneurs les grandes lignes du plan de développement 2016-2019 de son établissement. Ce plan énonce la mission, la vision et les valeurs de l'ÉTS ainsi que les grandes orientations prévues pour relever le défi de son développement au cours des prochaines années. L'exercice a permis aux membres d'apprécier les ambitions d'enseignement et de recherche de cet établissement ainsi que ses projets de collaboration avec l'industrie.

Prix d'excellence 2016 de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a attribué les prix d'excellence 2016 en enseignement, en recherche et création ainsi qu'en gestion. Ces prix seront décernés aux lauréats au cours d'une réception officielle pour souligner la rentrée universitaire 2016-2017 qui se tiendra le 31 août prochain. Ces marques de reconnaissance soulignent la contribution exceptionnelle des professeurs et des cadres des établissements de l'Université du Québec. Pour connaître les lauréats des années précédentes veuillez cliquer [ici](#).

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Étudiants de première génération

Les faits saillants du rapport final du *Projet interordres sur l'accès et la persévérance aux études supérieures des étudiants de première génération* ont été présentés à l'Assemblée des gouverneurs. Ce projet vise principalement à doter les établissements participants d'un outil de référence pour soutenir l'intervention en faveur de l'accès et de la persévérance aux études des étudiants de première génération.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et reçoit également un soutien du Fonds de développement académique du réseau (FODAR). Les établissements participants sont l'UQAC, l'UQAR et l'UQAT ainsi que les cégeps de ces régions.

Les étudiants français dans les établissements du réseau

Le Gouvernement du Québec a revu à l'hiver 2015 les exemptions accordées aux étudiants français entraînant une hausse des droits de scolarité pour les nouveaux inscrits au premier cycle à compter de l'automne 2015. Afin de mesurer les effets de cette hausse, les données sur l'évolution des inscriptions des étudiants français dans les établissements universitaires québécois entre l'automne 2013 et l'automne 2015 ont été présentées à l'Assemblée des gouverneurs.

Cette analyse fait ressortir une hausse globale des inscriptions des étudiants français dans les établissements du réseau universitaire québécois pour la période retenue. Cependant, une baisse des nouveaux inscrits au premier cycle est observée entre l'automne 2014 et l'automne 2015, au moment même de l'entrée en vigueur de la hausse des droits de scolarité.

Délivrance de diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a décerné 3 940 diplômes à des étudiants de l'UQTR (162), de l'UQAC (1 340), de l'UQAR (776), de l'UQO (907), de l'ÉTS (567) et de la TÉLUQ (188). Depuis la fondation de l'Université du Québec en 1969, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui délivre les diplômes aux étudiants de cet établissement, ont décerné 643 651 diplômes.

Fonds de développement académique du réseau (FODAR)

Le FODAR appuie les orientations stratégiques déterminantes pour le développement des établissements du réseau de l'Université du Québec en matière de formation et de recherche. L'Assemblée des gouverneurs a adopté la répartition de l'enveloppe 2016-2017 du FODAR comme suit :

- volet Grandes initiatives réseau : 530 000 \$;
- volet Communauté réseau : 650 000 \$;
- volet Développement institutionnel : 600 000 \$;
- prix d'excellence en enseignement et en recherche et création : 60 000 \$;
- gestion du Fonds : 83 400 \$.

Les objectifs et les modalités de chaque volet sont décrits dans le document intitulé *Fonds de développement académique du réseau (FODAR) 2016-2017* disponible à l'adresse suivante (accès réseau uniquement) : <http://www.quebec.ca/fodar/>.

Également, le bilan financier 2015-2016 du FODAR a été présenté à l'Assemblée des gouverneurs.

Délocalisation de programmes en administration du réseau de l'Université du Québec au Cameroun, en France, à Madagascar et au Sénégal

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé :

- l'UQTR à conclure trois protocoles d'entente visant la délocalisation du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA), profil avec essai, concentration en gestion de projets, à Madagascar et au Cameroun, et la concentration en gestion des PME, au Sénégal;
- l'UQAC à conclure un protocole d'entente concernant la délocalisation du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA pour cadres) à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, en France;
- l'ENAP à conclure un protocole d'entente avec le Groupe Sup de Co Dakar, au Sénégal, afin d'y offrir en délocalisation le programme de maîtrise en administration publique (M.A.P.) pour gestionnaires.

Rapport périodique sur l'évolution de la programmation

Conformément aux règlements généraux des études, l'Assemblée des gouverneurs a ratifié la résolution 2016-1-CET-R-1 du Conseil des études (8 juin 2016) relative à l'adoption du rapport périodique sur l'évolution de la programmation qui couvre la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mai 2016.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Orientations budgétaires 2016-2017

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déposé le 26 mai dernier les Orientations budgétaires 2016-2017. Les principales mesures touchant les universités ont été présentées à l'Assemblée des gouverneurs.

RÉUNION SPÉCIALE DU 22 JUIN 2016 (2016-8-AG-S)

Amendement à l'annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) du règlement général 6 Ressources humaines

L'Assemblée des gouverneurs a adopté des modifications à l'annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec à l'effet de :

- préciser le texte qui concerne le versement de la rente d'un membre qui demeure au service de l'Université après la date normale de retraite;
- mettre à jour la liste des taux d'intérêts en y ajoutant ceux applicables pour les années 2012 à 2014;
- mettre à jour l'Appendice IV documentant les rentes viagères converties des cotisations volontaires afin d'y ajouter les rentes ainsi converties pour la période du 30 septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Cet amendement réglementaire a été recommandé par la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives de l'Université du Québec et le comité de retraite du RRUQ. Le règlement amendé entrera en vigueur lors de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

RÉUNION SPÉCIALE DU 29 JUIN 2016 (2016-9-AG-S)

Direction générale de la Télé-université (huis clos)

Dans le cadre du processus de consultation en vue de la désignation d'une personne pour assumer la direction générale de la Télé-université, le comité de sélection a présenté à huis clos son rapport à l'Assemblée des gouverneurs. L'Assemblée a pris acte du rapport et a recommandé au gouvernement la nomination d'une personne à titre de chef d'établissement de la Télé-université.